



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



LIMITÉE

E/CN.14/CART/341
24 mai 1974

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième Conférence cartographique
régionale pour l'Afrique

Addis-Abéba, 30 octobre - 10 novembre 1972
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE L'ITALIE

Présenté par le Gouvernement italien

1. Les organismes nationaux ci-dessous sont responsables de la cartographie officielle de l'Italie :

- a) Commissione Geodetica Italiana : Cet organisme est chargé de coordonner et de suivre les projets géodésiques, topographiques, photogrammétriques et cartographiques, de stimuler et de poursuivre la recherche scientifique et technique et de représenter l'Italie auprès de certaines organisations internationales.
- b) Istituto Geografico Militare (IGM) : Cet institut, qui dépend du Ministère de la défense (armée de terre) et est situé à Florence, a pour fonction d'exécuter et de contrôler tous les travaux géodésiques, topographiques et cartographiques relatifs aux cartes officielles du pays. Ces cartes entrent dans les catégories suivantes :

Cartes géodésiques	au 1:25 000
Cartes dérivées des précédentes	au 1:50 000
" " " "	au 1:100 000

Ces séries de ces cartes sont maintenant achevées. L'IGM a actuellement tendance à abandonner la série au 1:25 000 et à publier et mettre à jour uniquement les séries au 1:50 000 et à plus petite échelle.

Cette politique est justifiée par le fait que la carte au 1:50 000 est considérée comme suffisante pour les besoins militaires tandis qu'au stade actuel de la technologie la carte au 1:25 000 est insuffisante à des fins techniques et, de plus, très coûteuse à mettre à jour.

- c) Direzione Generale del Catasto e Servizi Tecnici Erariali : Cet organisme, qui dépend du Ministère des finances, a notamment pour attribution de rédiger, réviser et tenir à jour les cartes cadastrales du territoire italien. Ces cartes sont établies à une échelle variant du 1:1 000 au 1:4 000, et indiquent la division des propriétés et l'usage qui est fait des terres. /...

- d) Istituto Idrografico della Marina : Cet institut dépend du Ministère de la défense (Marine) et a ses bureaux à Gêne; il est chargé d'établir, de réviser et de tenir à jour les cartes des côtes et des ports italiens. Les cartes nautiques sont établies à diverses échelles :

Cartes générales, du 1:750 000
au 1:4 000 000

Cartes nautiques, du 1:25 000
au 1:250 000

Cartes côtières, du 1:1 000
au 1:10 000

- e) Servizio Cartografico dell'Aeronautica : Ce service, qui dépend du Ministère de la défense (Armée de l'air) et a son siège à Rome, est chargé d'établir les cartes des aéroports et les cartes aéronautiques.
- f) Servizio Geologico : Il dépend du Ministère du commerce et de l'industrie, avec son siège à Rome, et produit, révisé et tient à jour des cartes géologiques du pays au 1:100 000.
- g) Servizio idrografico, servizio dighe, servizio bonifiche e servizio acquedotti (services de l'hydrographie, des barrages, de la mise en valeur des terres et des aqueducs) : Ce service du Ministère des travaux publics, dont le siège est à Rome, effectue des nivellements à des fins particulières.

Les opérations géodésiques, entreprises en Italie il y a une centaine d'années par l'IGM, sont maintenant achevées. Récemment, le réseau de nivellement couvrant le pays et comprenant 36 polygones d'une longueur totale de 12 700 km a été soumis à de nouvelles observations.

On a procédé il y a quelque temps à de nouvelles mesures des bases et de quelques côtés du réseau trigonométrique en utilisant les tout derniers appareils électro-optiques de mesure des distances. Les côtés d'une chaîne traversant l'Italie des Alpes à la Sicile ont été notamment mesurés en tant que dernière partie de la base de calibration européenne Tromsø-Catania du réseau mondial de triangulation par satellite, Catania étant une des stations de ce réseau.

En coopération avec des universités, l'IGM procède aussi à des mesures pour établir un réseau local de triangulation par satellite en Europe et dans la zone méditerranéenne. Ce projet de coopération internationale prévoit également des mesures astronomiques.

L'expérience a prouvé que la série au 1:25 000 couvrant l'ensemble du pays est insuffisante pour les besoins de projets de génie civil, pour la planification, la mise en valeur des terres et la conservation du sol et des ressources naturelles. La nécessité de cartes générales à plus grande échelle, au 1:10 000 ou au 1:5 000, se fait donc de plus en plus sentir.

La production de ces cartes n'est pas du ressort des organismes nationaux et est laissée à l'initiative des gouvernements régionaux, qui partagent avec le Gouvernement national la responsabilité de l'administration du pays.

/...

Certains des gouvernements régionaux ont déjà entrepris la production de cartes aérophotogrammétriques à plus grande échelle, ont établi les normes requises et passé des contrats avec des entreprises spécialisées pour l'exécution des travaux.

2. Outre les organismes officiels, certaines associations privées assurent aussi la coordination des travaux de levé et de cartographie :

- a) SIFET, Societa Italiana di Fotogrammetria e Topografia (Société italienne de topographie et de photogrammétrie) représente l'Italie à la Société internationale de photogrammétrie. Elle publie un bulletin trimestriel contenant des articles scientifiques et techniques sur la photogrammétrie et la topographie.
- b) AIC, Associazione Italiana di Cartografia (Association italienne de cartographie), représente l'Italie à l'Association cartographique internationale; elle publie un bulletin contenant des articles originaux sur la cartographie.
- c) ANIAF, Associazione Nazionale Imprese Aerofotogrammetriche (Association des entreprises d'aérophotogrammétrie), récemment créée, groupe 24 entreprises privées exécutant des travaux cartographiques par photogrammétrie aérienne. Certaines de celles-ci ont ou avaient des filiales dans des pays africains.

3. Dans le domaine des levés, la tradition italienne remonte à Ignazio Porro, qui a inventé la tachéométrie et établi les principes fondamentaux de la photogrammétrie, à Pio Paganini, qui a été le premier à produire une carte officielle par des méthodes photogrammétriques, à Ermenegildo Santoni et Umberto Nistri, qui ont conçu et construit des instruments photogrammétriques très avancés et perfectionnés, dont le premier comparateur stéréoscopique avec enregistrement automatique et le premier restituteur analytique.

Cette tradition de longue date est maintenue par plusieurs entreprises qui construisent des appareils de levé et des instruments photogrammetriques, et par des groupes de recherche appartenant aux universités ou aux organismes nationaux. Les techniques les plus avancées en matière de levés, de cartographie et de mise à jour, telles que triangulation analytique, cadastre numérique, orthophotoscopie, conversion en digits, interprétation des photographies aériennes, sont donc suivies et appliquées en Italie tant par les organismes officiels que par les entreprises privées.

L'Italie a participé au développement récent des levés et de la cartographie dans les pays africains en établissant des contacts avec des gouvernements sur la base de soumissions internationales, en coopérant avec des sociétés d'autres pays et en maintenant les relations avec des organisations internationales.

Les perspectives d'une participation italienne au développement de la cartographie africaine se sont considérablement améliorées depuis qu'une loi a été récemment promulguée par le Parlement, beaucoup plus efficace que l'ancienne législation.

La loi vise à encourager le progrès technique, culturel, économique et social des pays en voie de développement et prévoit notamment la possibilité d'envoyer à ceux-ci des experts, des conseillers, des techniciens et des instructeurs; elle prévoit aussi la formation professionnelle de ressortissants des pays en voie de développement au moyen d'accords avec des universités, des organisations et des institutions dûment

qualifiées, de stages d'études, de spécialisation et de formation; la fourniture d'installations, de matériel, d'appareils et de services dans des conditions favorables ou, dans des cas particuliers, gratuitement; la promotion, et le cas échéant le subventionnement, sur la demande des pays intéressés, d'études et de projets d'experts, de techniciens, de sociétés et d'entreprises italiens, surtout dans le cadre de la coopération technique et de programmes élaborés par des institutions ou des organisations internationales

- - - - -